Nations Unies S/PV.4148



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4148e séance

Mercredi 31 mai 2000, à 16 heures
New York

Président :	M. Wang Yingfan	(Chine)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Lalani
	États-Unis d'Amérique	M. Minton
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Levitte
	Jamaïque	M. Ward
	Malaisie	M. Mohammad Kamal
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2000/459).

00-45312 (F)

La séance est ouverte à 16 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2000/459)

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, document S/2000/459.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2000/482, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2000/482) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1300 (2000).

Concernant la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :

> « Comme on le sait, il est indiqué au paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2000/459) 'qu'en dépit du calme régnant actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation au Moyen-Orient demeure potentiellement dangereuse et risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement global couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient'. Cette déclaration du Secrétaire général reflète le point de vue du Conseil de sécurité. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/ 2000/19.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 30.